

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05 JUILLET 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 05 juillet à 20h30, le Conseil Municipal de VERNANTES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Thierry PAPOT, Maire en exercice.

Nombre de membres

- En exercice : 16
 - Présents : 12
 - Votants : 14
- Date de la convocation :** Le 27/06/2023
Date d'affichage : Le 27/06/2023

Présents :

Mesdames Jacqueline TARDIVEL, Aurélie POIRIER, Elodie MARCHAND, Nathalie FUSELLIER,
Messieurs Thierry PAPOT, Manuel DA SILVA, Thierry GROBOIS, Jacky PASQUIER, Robert PLU, Florent POIRIER, Etienne MOREAU, Patrice NEAU.

Absents excusés Béatrice CANONNE, Christian PACORY, Sandra RIQUIN

Absente : Floriane DUPUY

Absent, a donné pouvoir :

- ↳ Béatrice CANONNE à Robert PLU
- ↳ Sandra RIQUIN à Aurélie POIRIER

- Visite avant le conseil municipal du site des Maisons des Frères Champneuf - dont deux ont été réhabilitées et deux sont en cours de réhabilitation.
En dépit des problèmes rencontrés au cours des suivis chantiers, le résultat est très positif.
- Visite du terrain de M. Dupuy situé rue du 08 mai.

ORDRE DU JOUR

Monsieur Thierry GROBOIS est nommé secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 07 juin 2023 est approuvé à l'unanimité.

Décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations du conseil municipal

1 -

ENTREPRISE	BUREAU VERITAS
DESIGNATION	Vérification périodiques réglementaires restaurant scolaire et garderie
PRIX HT	940.00 €
PRIX TTC	1 128.00 €

2 -

ENTREPRISE	FOUSSIER
DESIGNATION	Serrure pour La Poste (SIVU) et Poignées sécurisées pour local PMR salle des fêtes et bibliothèque
PRIX HT	540.00 €
PRIX TTC	641.28 €

3 -

ENTREPRISE	BADABOUM PARC
DESIGNATION	Fête des Vernantais le 15 juillet 2023
PRIX HT	373.33 €
PRIX TTC	448.00 €

4 -

ENTREPRISE	DELALANDE-RETHORE SAS
DESIGNATION	Création d'urinoir dans les sanitaires hommes de la salle de sport
PRIX HT	736.08 €
PRIX TTC	883.30 €

5 -

ENTREPRISE	DELALANDE-RETHORE SAS
DESIGNATION	Remplacement de panneaux de douches dans les vestiaires de la salle de sport
PRIX HT	4 137.78 €
PRIX TTC	4 965.34 €

6 -

ENTREPRISE	DELALANDE-RETHORE SAS
DESIGNATION	Entretien adoucisseur d'eau/salle de sport
PRIX HT	232.57 €
PRIX TTC	255.83 €

7 -

ENTREPRISE	EXTINCTEURS NANTAIS
DESIGNATION	Vérification annuelle salle des fêtes
PRIX HT	274.90 €
PRIX TTC	329.88 €

8 -

ENTREPRISE	LES CLOWNS MORELI
DESIGNATION	Fêtes des Vernantais le 15 juillet 2023
PRIX HT	
PRIX TTC	1 500.00 €

9 -

ENTREPRISE	EAUX SAUMUR VAL DE LOIRE
DESIGNATION	Maintenance de Poteaux Incendie
PRIX HT	5 940.00 €
PRIX TTC	7 092.36 €

10 -

ENTREPRISE	ESNAULT PARCS ET JARDINS
DESIGNATION	Contrat taille suivant époque de floraison et passage de la débroussailleuse dans les massifs
PRIX HT	1 548.50 €
PRIX TTC	1 858.20 €

Questions relatives aux décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations du conseil municipal :

- Travaux DELALANDE-RETHORE SAS : Monsieur Florent POIRIER tient à préciser qu'il a été remplacé 6 panneaux de douche dans les vestiaires de la salle de sport - dont les colonnes étaient bouchées - et qu'un urinoir va être créé dans les sanitaires hommes (pose prévue : le 06/07/2023).
- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du coût de maintenance des poteaux incendie. Le Conseil Municipal avait donné la compétence à la Régie de l'Eau de Saumur pour recenser les poteaux incendie, et faire un état de ceux qui pourraient s'avérer défectueux. La régie de l'eau, ainsi missionnée, a donc envoyé son rapport, qui laisse apparaître que : sur les 40 poteaux recensés sur la Commune de Vernantes, 3 poteaux incendie ne fonctionnent pas - et sont donc à remplacer ainsi que des pièces, soit un total de 7 092.36 euros à régler à l'Agglo Eau. Monsieur le Maire tient à préciser que ce coût n'avait pas été inscrit au budget.

DEL N°05-07/2023-01 - Terrain de M. Jean-Pierre Dupuy situé rue du 08 mai à Vernantes

Il s'agit d'un terrain de 393m² - viabilisé et constructible.

Monsieur Dupuy souhaite vendre ce terrain 15 000 euros, soit 38.17 euros le m² - tarif non négociable.

Monsieur le Maire explique que l'acquisition de ce terrain serait destinée à ouvrir l'espace sur le futur lotissement des maisons Saumur Habitat actuellement en construction « rue de Mouliherne ». Il pourrait être créé un parking complémentaire pour désengorger le parking de l'école et celui du restaurant scolaire, avec un espace piéton permettant une circulation sécurisée pour les scolaires. A réfléchir également dans le projet « Anjou Cœur de Ville » un aménagement également d'une voie douce pour la circulation à vélo.

Monsieur Jacky Pasquier intervient en précisant que sur le fond il comprend l'aménagement, or il estime qu'il faudrait négocier le prix de vente du terrain auprès de M. Dupuy.

Monsieur Florent Poirier trouve l'idée bonne et ne la conteste pas, seul le coût du terrain lui semble-t-il élevé. De plus il souligne qu'il ne faudrait pas que le projet de maison de Saumur Habitat se retrouve en limite de propriété du projet communal. A réfléchir donc.

Monsieur le Maire précise que l'idée est aujourd'hui de ne pas obligatoirement s'arrêter sur l'utilisation de ce terrain lors cette séance de conseil, mais d'y réfléchir - mais il serait souhaitable de se positionner en qualité d'acquéreur potentiel.

Monsieur Jacky Pasquier trouve dommage que ce projet n'ait pas été abordé lors du vote du projet de constructions des maisons de Saumur Habitat rue de Mouliherne, ce qui aurait permis peut-être un aménagement différent.

Madame Jacqueline Tardivel précise avoir rencontré Monsieur Dupuy plusieurs fois, et qu'il n'était pas vendeur à ces périodes. Elle précise également qu'il serait bon de se positionner lors de cette séance pour pouvoir apporter une réponse au vendeur.

Monsieur Etienne Moreau demande si ce terrain est borné ? Madame Jacqueline Tardivel répond que selon Monsieur Dupuy son terrain est effectivement borné, il faut juste qu'il retrouve les bornes. S'il n'était pas borné, cela pourrait faire l'objet d'une négociation.

Monsieur Thierry Grosbois souligne qu'il n'y a pas d'incohérence dans cette vente et acquisition.

Monsieur le Maire souhaite donc que le Conseil Municipal délibère pour l'acquisition de ce terrain au prix de 15 000 euros, sachant que le projet restera à définir.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de se porter acquéreur du terrain de Monsieur Dupuy Jean-Pierre situé rue du 08 mai Lieu-dit « Le Bourg » - Parcelle AB 212 - pour une surface de 393 m² au prix de 15 000 euros.

DEL N°05-07/2023-02 - Ouverture d'une ligne de crédit

Monsieur le Maire motive au Conseil Municipal le souhaite de l'ouverture d'une ligne de crédit qui permettra à l'agent comptable de pallier aux différents règlements des travaux engagés sur la commune de Vernantes, et qui sont à régler quasiment tous au même moment, dans l'attente de percevoir leurs subventions. Les subventions étant débloquées qu'à l'issue de la réception des travaux.

Ce crédit de trésorerie sous forme de convention de découvert serait valable un an, les frais de dossier seraient de 400 euros. Pour information le taux index d'avril 2023 était de 3.179 %. Le montant qui serait demandé s'élèverait à 200 00 euros.

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que pour le moment la commune gère correctement son budget et qu'il est équilibré. La demande de ce crédit de trésorerie ne sera faite qu'en cas de besoin. L'important étant de délibérer lors de cette séance de conseil municipal afin de pouvoir en faire la demande que si nécessaire.

Après explications données par Monsieur le Maire et après en avoir délibéré le Conseil Municipal autorise l'ouverture d'une ligne de crédit d'un montant de 200 000 euros souscrit au Crédit Agricole Anjou Maine - Taux variable : Euribor 3 Mois Moyenné +0.30% - index avril 2023 = 3.179%, flooré à 0* - en cas de nécessité pour couvrir les décalages de trésorerie ponctuels et momentanés.

DEL N°05-07/2023-03 - Subvention Fédération Départementale Familles Rurales

Point sur l'accueil périscolaire. Monsieur le Maire rappelle à l'ensemble du Conseil Municipal qu'il a été donné à Familles Rurales du Maine-et-Loire la gestion du Périscolaire. Monsieur le Maire indique une fréquentation en forte progression sur les différents temps d'accueil en périscolaire : le soir et les mercredis.

Ainsi, tous les ans, la commune verse des subventions pour équilibrer le budget de cette fédération. Cette année la subvention demandée à la commune de Vernantes est de 13 582 euros contre 8 958 euros en 2022.

L'an dernier le montant de 8 958 euros avait été diminué car Monsieur Mortier - Président du SIVU - avait demandé à récupérer le trop-perçu des subventions perçues par Familles Rurales Départementale.

Cette année, l'augmentation de la subvention demandée porte sur une fréquentation en forte progression sur les différents temps d'accueil le soir, les mercredis ainsi qu'aux petites vacances. L'augmentation du nombre d'enfants à accueillir engendre une augmentation des effectifs encadrant avec pour 2023 l'embauche d'un agent sur le périscolaire du matin et soir, les mercredis et les vacances, l'augmentation du temps de travail d'un agent au restaurant scolaire et l'embauche d'un agent renfort le mercredi matin et aux repas.

Monsieur le Maire informe recevoir des échos positifs de l'accueil périscolaire. A ce sujet, le 07 juillet au soir se tiendra une petite fête de fin d'année pour les enfants.

Monsieur Etienne Moreau demande le nombre d'enfants extérieurs à Vernantes à occuper cette structure. Monsieur Florent Poirier lui communique la répartition comme suit : 85 adhérents dont 55 enfants de Vernantes, 21 de Vernoil, 4 de Mouliherne et 5 des communes avoisinantes.

Monsieur Patrice Neau demande si les communes extérieures qui mettent leurs enfants en périscolaire à Vernantes ne peuvent-elles pas participer au financement de cette subvention ?

Madame Jacqueline informe le Conseil Municipal qu'en ce qui concerne le projet d'extension de la garderie, il n'y aura pas de DETR de versée - il manque donc aujourd'hui 200 000 euros pour réaliser ce projet et ce en dépit des autres aides perçues telles que la CAF.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à verser 13 582 euros à la Fédération Départementale Familles Rurales pour l'accueil périscolaire.

DEL N°05-07/2023-04 - La Fibre : prise en charge des travaux situés à l'extérieur des propriétés privées.

Monsieur le Maire rappelle que la fibre est censée amener les connexions à Internet en très haut débit et le transport de donnée à très grande vitesse jusqu'à l'entrée de propriété de chaque administré.

Il s'avère que dans certains cas, les câbles ne passent pas dans les fourreaux initialement prévus à cet effet, soit parce qu'ils sont bouchés, soit parce qu'ils ont été écrasés au niveau de la voie publique. Ce qui rend impossible l'installation de la fibre. Le prestataire ne prenant pas en charge ces travaux, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer, afin de permettre aux administrés d'accéder à la fibre en leur amenant la fibre jusqu'à l'entrée de leur propriété.

Monsieur le Maire précise qu'en terme de coût et de temps il est difficile de quantifier ces travaux. Puisque si nous prenons le cas rencontré à la salle de sport, le fourreau étant écrasé - il faut prévoir une ouverture sur route pour permettre l'installation.

Monsieur Florent Poirier précise que c'est le département qui s'est engagé à amener la fibre chez les particuliers, et non pas la commune et qu'il est regrettable que ce type de problèmes incombe à la commune. Monsieur le Maire lui précise que le Département s'engage à passer des câbles pour permettre l'installation de la fibre, mais pas à déboucher les câbles enfouis.

Monsieur le Maire précise qu'Anjou Fibre s'est engagé à installer la fibre à la limite de propriété. A l'intérieur des propriétés, c'est à l'administré de voir avec son opérateur. Monsieur le Maire souligne qu'il est du devoir des élus de

réfléchir à apporter la fibre à la limite de propriété et de faire le nécessaire en cas d'impossibilité technique. Or il faudra être prudent et étudier au cas par cas ces situations afin de budgéter et d'évaluer le coût de ce type de travaux.

Monsieur Jacky Pasquier préconise un inventaire des travaux à réaliser sur la commune pour amener dans ce cas précis la fibre à la limite de propriété de l'administré.

Résultat du Vote à main levée « Pour ou contre aider sous certaines conditions à l'installation de la fibre à la limite de propriété » :

Votants : 14 Pour : 12 Contre : 0 Abstentions : 2

Le Conseil Municipal conscient du désagrément occasionné par ces fourreaux bouchés pose un accord de principe et accepte à la majorité d'étudier la faisabilité et l'aboutissement des dossiers des particuliers. Une étude au cas par cas sera nécessaire afin de pouvoir amener la fibre à la limite de propriété. Ces dossiers devront être étudiés minutieusement et avant toute décision faire l'objet au préalable d'un rendez-vous sur place en présence d'un élu, de l'administré et de son opérateur.

DEL N°05-07/2023-05 - Arrêt des candélabres permanents de minuit à 5 heures

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'une rencontre entre Monsieur Da Silva et une personne du SIEM. Cette personne propose une économie d'environ 1 300 euros en éteignant les candélabres permanents de minuit à 5 heures sur les axes principaux et carrefours de Vernantes.

Monsieur Jacky Pasquier évoque la dangerosité des carrefours et de l'axe Noyant-Saumur si les candélabres sont tous éteints. Monsieur Florent Poirier s'associe à cette remarque.

Monsieur Thierry Grosbois n'est pas convaincu de la dangerosité - puisque la baisse de luminosité ralentit la circulation - et les gens redoublent d'attention.

Monsieur le Maire signale qu'effectivement il faut penser à la sécurité, mais aujourd'hui il faut penser aussi à l'écologie. Ce n'est pas le coût le plus important à retenir dans ce débat, mais plutôt les économies d'énergie qui sont dans l'air du temps.

Monsieur Manuel Da Silva propose de faire un essai.

Madame Elodie Marchand interpelle sur la vitesse des camions. En effet, les camions réduisent leur vitesse lorsqu'ils rentrent en agglomération. Là si tout est éteint, la vitesse risque d'être excessive.

Monsieur Florent Poirier interroge sur le fait d'obtenir de la préfecture des éléments sur les accidents en zone éclairée et non éclairée.

Résultat du Vote à main levée « Pour ou contre l'Arrêt des candélabres de minuit à 5 heures » :

Votants : 14 Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 1

Le Conseil Municipal accepte à la majorité d'éteindre les candélabres permanents de minuit à 5 heures jusqu'au 31/12/2023 pour essai.

DEL N°05-07/2023-06 - Boîtes à livres

Aurélié Poirier informe le Conseil Municipal de la date de l'inauguration de la Boîte à Livres le samedi 08 juillet 2023 à 11h30 sur le parking de la Mairie avec le Conseil Municipal des Jeunes.

L'idée était d'installer cette Boîte à Livres soit sur la droite du parking face à la Mairie au niveau du trottoir, soit sur le parking côté Mairie Eglise à côté du panneau d'informations.

Aurélié Poirier présente la Boîte à Livres qui a été réalisée par les enfants du CMJ. Sur cette boîte est inscrit CMJ 2022-2023 parce qu'il s'agit d'un projet de l'an dernier.

Chaque jeune du CMJ doit apporter un livre le jour de l'inauguration afin de commencer à l'alimenter en livres. Dès qu'elle sera fixée au sol, un appel aux dons de livres sera fait sur les différents réseaux.

Après explication d'Aurélié Poirier, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'implantation de la Boîtes à Livres à côté du panneau d'information sur le parking Mairie-Eglise (côté sortie parking).

DEL N°05-07/2023-07 - Elections sénatoriales du 24 septembre 2023

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les titulaires et suppléants ont reçu un courrier recommandé de la préfecture les informant de l'annulation des élections sénatoriales du 09 juin dernier par manque de parité.

Aussi, il est nécessaire ce soir de procéder à un nouveau vote.

Liste des Candidats délégués et suppléants :

M . PAPOT Thierry.....	Délégué
MME MARCHAND Elodie	Déléguée
M. DA SILVA Manuel	Délégué
MME POIRIER Aurélie	Déléguée
M. NEAU Patrice	Délégué
MME TARDIVEL Jacqueline	Suppléante
M. GROSBOIS Thierry	Suppléant
MME RIQUIN Sandra	Suppléante

En exercice : 16

Présents : 12

Pouvoirs : Madame Béatrice Canonne a donné pouvoir à M. PLU

Madame Sandra RIQUIN a donné pouvoir à MME POIRIER

Votants : 14

Absents ne participant pas au vote : Monsieur Christian PACORY, Madame Floriane DUPUY

Résultats / Dépouillement :

Candidats	Délégué/Suppléant	Voix Obtenues
M . PAPOT Thierry	Délégué	14
MME MARCHAND Elodie	Déléguée	14
M. DA SILVA Manuel	Délégué	14
MME POIRIER Aurélie	Déléguée	14
M. NEAU Patrice	Délégué	14
MME TARDIVEL Jacqueline	Suppléante	14
M. GROSBOIS Thierry	Suppléant	14
MME RIQUIN Sandra	Suppléante	14
Bulletins nuls		0

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que ces résultats seront envoyés à la Préfecture dès ce soir par mail à l'issue de la séance - les originaux seront déposés en Préfecture dès le 06 juin matin.

INFORMATIONS :

- **Cérémonie du 14 juillet 2023**

Organisée cette année par Vernoi-le-Fourrier.

Cérémonie au Centre de Secours de l'est Anjou le vendredi 14 juillet à 11 heures.

Dimanche a eu lieu le repas de l'amicale des Pompiers. A l'issue de ce repas un cadre renfermant la photo des pompiers de la caserne a été offert à la Mairie. Ce cadre sera installé dans le hall d'entrée de la Mairie. A noter que les pompiers sont actuellement moins sollicités pour des incendies, en revanche, ils sont très sollicités pour des accidents, et des services à la personne.

- **Fête du 15 juillet à Vernantes**

L'organisation est en cours. Monsieur Robert Plu, associé à certains membres du Comité des Fêtes et aux agents des services techniques communaux - s'organisent pour l'installation des tables et des chaises.

Monsieur le Maire souligne que l'an dernier il y a eu beaucoup de membres du Comité des Fêtes qui sont venus aider à l'installation. Cette année ils estiment que des élus peuvent prendre le relais et s'investir à leur place. De ce fait Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir participer à cette installation dès 9 heures le samedi 15 juillet. Monsieur Robert Plu s'est d'ores et déjà organisé pour fournir les infrastructures.

Pour que le feu d'artifice ait lieu, il faut 300 mètres de barrières. Ces barrières seront empruntées à la ville de Longué pour sécuriser l'espace « tir » du feu d'artifice et interdire cet accès au public.

Cette organisation est réglementée par la Préfecture qui pourra venir contrôler l'installation à tout moment.

Monsieur le Maire demande aux Membres du Conseil de bien vouloir aider à l'installation ainsi qu'au rangement de cette manifestation samedi.

- **Journées du Patrimoine les 16 et 17 septembre 2023**

Ouverture de la Mairie- Eglise, accès libre au lavoir, four à pain et monument aux morts.

Monsieur le Maire tient à signaler que l'an dernier des personnes avaient fait la remarque qu'il était navrant qu'il n'y ait pas de personnes de la commune pour accueillir et renseigner les visiteurs.

Monsieur le Maire a donc réduit les horaires d'ouverture. Ainsi pour cette année, la Mairie Eglise sera ouverte de : 9h00 à 12h00 et 14h00 à 18h00 les samedis et dimanches - Un planning lors du prochain conseil municipal de septembre sera établi pour faire une permanence d'élus pour accueillir les visiteurs. Un flyer sera étudié pour remettre aux intéressés à cette occasion.

- **Ancien cinéma**

Monsieur le Maire informe avoir été en contact avec Martial CHARTIER propriétaire de l'ancien cinéma rue Eugène Livet. Ce bâtiment commence à s'écrouler. Une expertise a été faite par l'entreprise Chignard qui conseil une destruction du bâtiment. Monsieur CHARTIER propose à la commune de le racheter. Il s'agit d'un bâtiment d'environ 280 m². A noter que ce terrain est bien situé, dans le centre. Il faut tenir compte du coût de la démolition, du désamiantage etc, avant de réfléchir à un nouveau projet sur ce site.

- **Route de Vernoi :**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de faire une inauguration de la Route de Vernoi. A réfléchir sur le mois d'octobre.

- **Traitement des différents terrains foot / pétanque / place de l'Europe / Cimetière :**

Monsieur Florent Poirier a fait appel à la société RAGAIN de Baugé-en-Anjou afin de traiter ces terrains avec des produits phytosanitaires.

Après discussion, Monsieur le Maire est favorable pour faire le stade dans un premier temps avec le terrain de Pétanque et la Place de l'Europe. En ce qui concerne le cimetière il faut prendre le temps d'y réfléchir en fonction de l'intervenant actuel.

- **Quelques dates :**

AG du tennis de table : Le 30 juin 2023

AG du Foot : Le 17 juin 2023

Le club souhaiterait obtenir une réponse quant à la décision ou non de construire un terrain synthétique. Il a d'ailleurs relancé la commune de Vernail-le-Fourrier pour avoir une réponse concrète.

La commune de Vernantes entretient seule ses terrains de foot sur Vernantes. Monsieur le Maire souhaiterait une participation de Vernail-le-Fourrier pour l'entretien des terrains dont les agents communaux s'occupent depuis des années.

L'ASRVV est un club réunissant Vernantes et Vernail-le-Fourrier. Il faut donc que les deux communes apportent une réponse au club.

- **Le snack camping :**

Accueil très agréable. Il faut penser à réserver pour déjeuner.

- **CMJ :**

Après-midi jeux à l'EHPAD Les Deux Clochers le 08 juillet après-midi à 15h30.

- **Terrain de Tennis :**

Monsieur Thierry GROSBOS rapporte que le terrain de tennis est très sympathique, avec une bonne fréquentation.

- **AG ADMR :**

Nécessité de trouver, une personne en retraite qui soit de Vernantes ou sa périphérie pour gérer bénévolement le bureau de proximité.

- **Micro-crèche :**

Déménagement de la micro-crèche à organiser le 28 juillet 2023.

- **Cimetière :**

Règlement du cimetière en cours d'élaboration. Il faudra que la commission se réunisse à ce sujet.

- **Rassemblement Citoyen**

A la demande des instances de l'Etat, un rassemblement citoyen s'est déroulé le lundi 03 juillet à midi en soutien des maires et conseils municipaux.

Une douzaine de personnes se sont déplacées devant la Mairie. venues soutenir les élus.

Monsieur le Maire a adressé un message de remerciement à ces personnes.

■ Prochain conseil municipal :

Le prochain conseil municipal aura lieu le **6 septembre 2023 à 20h30.**

En l'absence d'information et question, la séance est levée à 23h30.

Le secrétaire de séance,

Thierry GROSBOS



Le Maire,

Thierry PAPOT

